

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 22 février 2021**

2021.02.22-016 - Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZA Landegrand.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absents excusés : 5
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

23 FEV. 2021

Bureau du **Courrier**

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine		X	DEL-POZO Irma
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel		X	MARTINEZ-CAZABAT Fabienne
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X	FARTHOUAT Jean-Marc

2021.02.22-016 - Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZA Landegrand.

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- **Vu** l'avis favorable de la Commission RH – Finances en date du 11 février 2021,
- **Considérant** que la dissolution juridique du budget ZA Landegrand (234 00) de Parempuyre a été prononcée par délibération n°2019.09.23-008 en date du 23 septembre 2019, antérieurement à la reprise des résultats du budget ZA par le budget communal,
- **Considérant que**, la reprise de l'excédent budgétaire de 2,90 € du budget ZA a été réalisée par le comptable public, par opération non budgétaire, sur l'exercice 2020, que le compte de gestion 2020 constate la réalisation de cette écriture et la balance de sortie à zéro et que la dissolution comptable du BA ZA a été réalisée à l'issue de ces opérations.

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal est invité à examiner le compte de gestion 2020 présenté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE DES DEUX SECTIONS
Recettes			
- Prévisions budgétaires	0,00 €	0,00 €	
- Recettes nettes	0,00 €	0,00 €	
Dépenses			
- Autorisations budgétaires	0,00 €	0,00 €	
- Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €	
Résultat de l'exercice			
- Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Déficit			
Avec les soldes reportés 2019	0,00 €		
- Déficit d'investissement		0,00 €	0,00 €
Excédent fonctionnement			
Sous Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €

